

# Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

## Délibération n° 5

*Objet : Consultation  
maîtrise d'œuvre habitat  
inclusif*

*Date de convocation :*

*14 décembre 2023*

*Date d'affichage :*

*14 décembre 2023*

*Nombre de Conseillers  
en exercice :*

23

*Nombre de présents :*

18

*Nombre de votants :*

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt trois  
Le 21 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE.

Absents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt Bien Vieillir dans les Petites Villes de demain dont la commune a été lauréate en 2022,

Vu la convention cadre Petites Villes de Demain signée le 27/01/2023,

Vu la décision n°2023-24 liée à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage attribuée à la SCIC Bien Commun pour le projet de création d'un habitat inclusif à destination des seniors  
Vu la convention relative à l'octroi d'une subvention par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) dans le cadre du Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants seniors,

Vu la convention d'Aide à la Vie partagée signée avec le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne

Vu l'autorisation de programme,

Monsieur le Maire, suite aux différentes réunions en COPIL, sollicite l'assemblée pour engager une mission de maîtrise d'œuvre sur le base du programme présenté. A ce stade, notre AMO a estimé un montant de travaux de 1 475 500€ht

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE la réalisation de cette opération d'Habitat Inclusif ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation du marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différents documents inhérents à ce projet

- A D O P T É E -

Le Maire,

Thierry DELBREIL